

Image not found or type unknown



Les congés annuel

Par **SEVE**, le **18/08/2011** à **21:23**

Bonjour, rnrnmon employeur a fermé pour congés annuel et nous a communiqué que nous ne serons pas payer les " semaines ou il fermait je suis en cdd d'un an et ne sait pas comment savoir si il a le droitrnrnil nous a fait remplir un dossier de chômage partiel mais en attendant cela peut prendre du temps et nous n'auront qu'une semaine le mois prochain de rénuméré.rnrny'a t'il des solutions à mon probleme où est-il totalement dans ses droits.